



BUDGET 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le budget pour l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations des années 2023, 2024 et 2025 seront adoptés par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du lundi 12 décembre 2022 à 19 h, tenue à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville situé au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Ville de Bécancour, le 30 novembre 2022.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville